

14ème législature

Question N° : 103074	De Mme Virginie Duby-Muller (Les Républicains - Haute-Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie
Rubrique > impôts locaux	Tête d'analyse > taxe d'habitation	Analyse > exonération. personnes âgées en maison de retraite.
Question publiée au JO le : 28/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les critères d'exonération du paiement de la taxe d'habitation en maison de retraite. Les critères d'exonération fiscale sont très stricts, arrivant parfois à des situations où des personnes âgées ne peuvent, à quelques centaines d'euros par an, y prétendre. Au prix de leur habitation, s'ajoute le paiement d'une partie de leurs médicaments, du matériel et des fournitures médicales même lorsque le taux d'invalidité à 100 % est reconnu. Elle souhaite savoir si les personnes âgées, qui nécessitent un soutien financier extérieur pour être logées en maison de retraite, pourraient être exonérées de la taxe d'habitation.